

PARUTION : JUIN 2018



Fête familiale au village
Parc municipal

24 juin 2018 dès 10h30 à 14h30
Jeux gonflables, musique, maquillage sur place
Hot-dogs et breuvages gratuits
Si pluie, l'activité remise au 30 juin



BULLETIN DE SAINT-ADRIEN-D'IRLANDE

Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h 30
Téléphone : (418) 335-2585 Courriel : dg@stadriendirlande.ca
Site internet : www.stadriendirlande.ca

RÉSUMÉ DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2018

ADOPTION DES COMPTES DU MOIS

Le conseil approuve le paiement des comptes du mois de mai 2018 totalisant 35 835,44\$ et approuve le paiement des salaires de la semaine 18 à 22 totalisant 10 357,01\$.

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES POUR LA PROCHAINE ANNÉE

2 juillet, 6 août, 4 septembre, 1 octobre, 5 novembre, 3 décembre.

RAPPORT DE LA MAIRESSE

Faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'année 2017

Les états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2017 démontrent des revenus de 689 501\$ et des dépenses de 681 116\$, soit un surplus de 8 385\$.

Revenus	Rapport 2017
Taxes foncières, eau, ordures, récupération	491 787\$
Subvention entretien chemins 2017	108 055\$
Subvention amélioration routier du député 2017	40 000\$
Emploi d'été Canada 2017	1 149\$
Recyc-Québec	17 579\$
Revenus tenant lieu de taxes	673\$
Location de salle et autres	4 794\$
Inscription OTJ	7 596\$
Permis divers, mutations	9 075\$
Revenus d'intérêts et autres	8 793\$
Total des revenus	689 501\$
Dépenses	
Conseil, MRC, entrée électrique, plomberie, assurances, évaluation, module télétransmission paie, comptabilité, assistance ingénieurs	193 154\$
Sécurité incendie, police	56 981\$
Enlèvement de la neige, voirie municipale, éclairage de rues, Transport adapté	254 838\$
Eau potable, égout, matières résiduelles, recyclables, enfouissement	80 031\$
Aménagement, zonage, développement économique, tourisme	15 769\$
Loisirs, parcs, terrain de jeux	16 589\$
Frais de financement	209\$
Transfert de dépenses à même le budget	63 545\$
Total des dépenses	681 116
Surplus de l'exercice	8 385\$

Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h 30
Téléphone : (418) 335-2585 Courriel : dg@stadriendirlande.ca
Site internet : www.stadriendirlande.ca

D'après les vérificateurs Proulx, CA, les états financiers pour l'année 2017 représentent la situation financière des différents fonds ainsi que les résultats des opérations et ce, dans le cadre des principes comptables généralement reconnus. Les vérificateurs soulignent la bonne santé financière de la municipalité.

Traitement des élus municipaux-Année 2017

Jessika Lacombe

Mairesse	Rémunération (excluant les charges sociales)	7 464\$	
	Allocation de dépenses		3 732\$

Rock Côté, Vanessa Daigle, Solanges Thibault, Dannie Mercier, Claude Blais

Conseiller (ère)	Rémunération (excluant les charges sociales)	1 665\$	
	Allocation de dépenses		832\$

Jean-Marie Rodrigue

Exception			
Conseiller no. 5			
Fin de mandat	Rémunération (excluant charges sociales)	1 387\$	
	Allocation de dépenses		693\$

Carl Croteau

Conseiller no. 5			
Début mandat			
Novembre	Rémunération (excluant charges sociales)	277\$	
	Allocation de dépenses		139\$

Au cours de l'année 2016, nous avons fait des travaux de voirie comptant dans le programme de la TECQ 2014-2018 soit le pavage de la Côte du rang 9, rechargement et remplacement d'un ponceau dans le Rang 7 ainsi que du creusage de fossés dans ce secteur.

En 2017, nous avons effectué des travaux supplémentaires pour finaliser le programme TECQ 2014-2018 soit le pavage d'une partie du Rang 10, Rang 8 et Route Rousseau ainsi que le remplacement de ponceau et creusage de fossés dans le Rang 10, Rang 8 et la Route Roy. Nous avons complété avec la réfection des accotements dans le même secteur.

Avec le Fonds de développement du territoire (FDT), nous avons réalisé des projets comme «Tour d'observation et parcours de tir à l'arc 3D, Glissade 4 saisons, Bloc psychomoteur pour enfants 0-5ans ». Aussi pour le bloc psychomoteur, nous tenons à remercier la participation financière de notre député, Monsieur Laurent Lessard ainsi que la participation financière du Festival de Saint-Adrien-d'Irlande qui nous ont permis de réaliser ce projet et l'achat de tables de 8 pieds lors des réceptions au sous-sol de l'édifice municipal.

À l'édifice municipal, nous avons refait la tuyauterie en remplaçant le cuivre par le pex pour se conformer aux normes du ministère de l'Environnement. Nous avons aussi augmenté l'alimentation électrique par l'installation d'une nouvelle entrée électrique pour mieux desservir les utilisateurs lors de location de salle, cuisines collectives, rencontres également les activités de la patinoire extérieure.

Aussi en 2017, la firme AVIZO EXPERTS-CONSEILS a été mandaté par la municipalité afin de réaliser les activités 1 à 5 du bordereau de soumissions ainsi que l'évaluation environnementale de site-Phase II. La firme Englobe a fait la réalisation des travaux pour l'étude géotechnique relative à la construction d'un réseau d'égout sanitaire à Saint-Adrien-d'Irlande sous la recommandation de AVIZO EXPERTS-CONSEIL et mandater par le conseil municipal.

Objectifs généraux 2018

Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h 30
Téléphone : (418) 335-2585 Courriel : dg@stadriendirlande.ca
Site internet : www.stadriendirlande.ca

Poursuivre le dossier des eaux usées
Maintenir la régularité de l'approvisionnement en eau potable
Poursuivre la réfection d'une partie du Rang 7 avec le RIRL
Continuer à améliorer les chemins de la municipalité
Voir au bon état des sentiers pédestres ainsi que les terrains municipaux
Développer des projets concernant les loisirs

Conclusion

Nous tenons à remercier les personnes qui ont contribué à l'avancement de certains projets et nous continuerons à faire de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande un endroit où il fait bon vivre.

AIRRL-ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU ROUTIER LOCAL

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance des modalités d'application du volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU QUE la Municipalité de St-Adrien-d'Irlande désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MINISTÈRE) pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet AIRRL du PAVL.

ATTENDU QUE la Municipalité de St-Adrien-d'Irlande s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la Municipalité de St-Adrien-d'Irlande choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante;

L'offre des services détaillant les coûts (gré à gré);

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de ROCK CÔTÉ, appuyée par CLAUDE BLAIS, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de St-Adrien-d'Irlande autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

RIRL-REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC des Appalaches a obtenu un avis favorable du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MINISTÈRE);

ATTENDU QUE la Municipalité de St-Adrien-d'Irlande désire présenter une demande d'aide financière au MINISTÈRE pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la Municipalité de St-Adrien-d'Irlande s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part de MINISTÈRE;

ATTENDU QUE la Municipalité de St-Adrien-d'Irlande choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante;

L'offre de services détaillant les coûts (gré à gré);

POUR CES MOTIFS, la proposition de ROCK CÔTÉ, appuyée par SOLANGES THIBAUT, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de St-Adrien-d'Irlande autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

MONTRICES EMPLOIS D'ÉTÉ. CANADA 2018

La subvention de 50% que recevra la municipalité a été approuvée pour l'embauche d'une étudiante pour une période de 6 semaines à 34 heures/semaine et ce à la condition que la personne retourne aux études.

Quatre (4) animatrices seront embauchées considérant les besoins de la municipalité.

Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h 30

Téléphone : (418) 335-2585 Courriel : dg@stadriendirlande.ca

Site internet : www.stadriendirlande.ca

Lori Baril Mailhot et Laurence Juan Corriveau seront à 34 heures/semaine. Camelia Poliquin et Cindy Laplante se partageront le 23 heures/semaine. Les quatre (4) personnes agiront comme animatrices de terrain de jeux et du service de garde pour l'été 2018. Elles seront à l'emploi de la Municipalité à compter du 26 juin 2018.

DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE REHAUSSER LE TAUX DE TVQ POUR LE REMBOURSEMENT AUX MUNICIPALITÉS

Attendu que l'entrée en vigueur de la Loi 122 vise l'augmentation de l'autonomie des municipalités et leurs pouvoirs ainsi qu'à reconnaître qu'elles sont des gouvernements de proximité;

Attendu depuis le 1^{er} janvier 2014, les municipalités ont droit à un remboursement partiel de la TVQ sur les fournitures de biens et de services;

Attendu que ce remboursement partiel prive les municipalités de revenus importants, qui pourraient être investis dans des projets locaux et régionaux d'envergure;

Attendu que le gouvernement du Canada rembourse la totalité de la TPS aux municipalités;

Attendu que les entreprises privées ont droit à un remboursement total de la TVQ sur les fournitures de biens et de services;

Que le conseil des maires de la MRC des Appalaches demande au gouvernement du Québec d'établir le taux de remboursement de la TVQ à 100 % sur les fournitures de biens et de services des municipalités.

Que cette résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, au ministre des Finances, à la FQM et à L'UMQ.

LE RELAIS DE LA VIE-SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER

Le «Relais de la vie» au nom de la Société canadienne du cancer aura lieu les 16 et 17 juin prochain de 19h à 7h dans la MRC de l'Érable à Plessisville. La municipalité commandite 100.00\$ pour le « Relais de la vie».

Madame Solanges Thibault participera à cet événement. Si vous désirez faire l'achat de luminaires au coût de 5,00\$ contacter Solanges Thibault au 418-338-1373. Merci d'appuyer les personnes qui vivent avec un cancer.

****NE PAS OUBLIER QUE VOUS POUVEZ TOUJOURS PROFITER DE L'ÉCOCENTRE DE THETFORD MINES POUR CERTAINES MATIÈRES****
VOUS AVEZ DROIT À TROIS (3) VISITES GRATUITES

OBLIGATION D'OBTENIR UN PERMIS DE CONSTRUCTION

DANIEL POULIOT 418-333-3120

Évaluation des travaux - Responsable de l'émission des permis –Conformité des règlements

Quiconque désire réaliser des travaux pour édifier, implanter, reconstruire, agrandir, transformer ou rénover doit, au préalable, obtenir de l'inspecteur des bâtiments un permis de construction conformément aux dispositions du règlement # 242 et des règlements de zonage # 241 et de construction # 243 .

Le détenteur d'un permis de construction ne peut pas modifier le projet de construction déjà approuvé sans l'obtention d'un nouveau permis écrit et émis suivant la procédure du présent règlement. Des frais additionnels sont prélevés par l'inspecteur des bâtiments, s'il y a lieu, pour les travaux excédant le montant estimé du premier permis, le tout suivant les tarifs prévus au présent règlement.

Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h 30

Téléphone :(418) 335-2585 Courriel : dg@stadriendirlande.ca

Site internet : www.stadriendirlande.ca

SÉCURITÉ INCENDIE-PERMIS POUR FEU EN PLEIN AIR

Quelques informations à ce sujet :

C'est la Ville de Thetford Mines qui décide si elle émet le permis ou non selon les indices de SOPFEU selon les risques pour la période. La raison, c'est la Ville de Thetford Mines qui est notre service de sécurité incendie.

Les personnes qui veulent brûler des branches etc. doivent demander un permis et c'est gratuit.

Dans le règlement, Foyer et poêle extérieur, Il est permis d'utiliser un foyer ou poêle extérieur approuvé par le Service Sécurité Incendie. Cet appareil doit être installé sur un plancher incombustible et à deux (2) mètres de distance de tout bâtiment et de toute matière combustible. La cheminée et ses équipements devront être munis de pare-étincelles. Il est interdit d'utiliser tout foyer ou poêle extérieur qui produit des étincelles, de la fumée, suie, escarbilles, vapeur, odeur et qui a pour effet d'incommoder le voisinage en raison de leur conception et/ou de leur emplacement. Si oui, ces sources de cette nature représente un risque d'incendie et constitue une nuisance et est interdit.

Il est interdit de brûler des matériaux de construction, des matériaux à bas d'hydrocarbure et /ou de caoutchouc ou de plastique.

Toute personne désirant faire un feu à ciel ouvert doit faire une demande de permis sauf: dans les appareils de cuisson en plein air tels que les foyers, barbecues ou autres installations prévues à cette fin, dans des contenants en métal, tels que barils et contenants de même nature, confinés dans un aménagement, tels que pierres, briques ou autres installations de même nature.

Feu d'artifice, feu de joie, pièce pyrotechnique: Il est défendu à toute personne de faire un feu de joie, usage de pétards, torpilles, chandelles romaines, fusées volantes ou autres pièces pyrotechniques ou d'en fabriquer sans avoir obtenu un permis à ces fins, du département service sécurité incendie ou de son représentant.

Vous pouvez faire votre demande de permis pour une autorisation pour feu en plein air directement sur le site internet de la Ville de Thetford Mines.

www.ville.thetfordmines.qc.ca

Sous l'onglet, Citoyens, Sécurité incendie, Demande de permis de brûlage pour feu à ciel ouvert et le transmettre après l'avoir complété par courriel à protection.incendies@ville.thetfordmines.qc.ca

Vous pouvez aussi consulter le règlement ainsi que les conseils de prévention.

Vous pouvez continuer de faire la demande directement à la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande mais il faudra nous fournir tous les renseignements demandés sur le formulaire pour que l'on puisse l'acheminer à la Ville de Thetford Mines pour autorisation. Personne ne doit débiter un feu en plein air soit à ciel ouvert avant d'avoir obtenu l'autorisation de la Ville de Thetford car vous pourriez recevoir une amende sans avoir au préalable obtenu l'autorisation.

J'inclus dans ce bulletin un exemple de demande pour une autorisation pour feu en plein air ainsi que de l'information «RÈGLEMENTS ET CONDITIONS À RESPECTER».

C'est pour votre sécurité et celle des autres.

Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h 30
Téléphone : (418) 335-2585 Courriel : dg@stadriendirlande.ca
Site internet : www.stadriendirlande.ca